



*Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE*

**Section de la Haute Loire**

17, rue des Moulins – BP351

43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

## Compte rendu du Comité D'Action Sociale (CDAS) du 05 décembre 2023

L'ordre du jour de ce Comité Départemental de l'Action Sociale est le suivant :

1. Approbation du procès verbal du CDAS du 21 septembre 2023
2. Action sociale ministérielle : actualités
3. Compte rendu d'Activité de l'Action Sociale Haute-Loire
4. Action Sociale Haute-Loire
  - a) CAL 2023
  - b) Arbre de Noël 2023
  - c) CAL 2024
5. Actualités SRIAS
6. Questions diverses

Les représentants **FO DGFIP 43** ont lu cette déclaration liminaire en préambule :

*Madame la Présidente,*

*L'action sociale a été fortement impactée par la mise en place d'une importante réforme, initiée en mai 2018, qui a laissé entrevoir ses orientations dès l'automne 2020.*

*Ainsi, dès 2021, 13 résidences Epaf sur 21 ont été mises en vente avec notamment pour conséquence des départs de personnels employés. Ensuite, la restructuration du réseau a été lancée avec l'installation d'un responsable régional, restreignant ainsi le rôle des délégués départementaux. Enfin, troisième pilier de cette réforme : la gouvernance dont l'objectif est de regrouper diverses associations qui soulignent le, a été revue à la baisse (7 associations devaient être concernées). **FO DGFIP 43** craint une nouvelle fois la création d'une entité complexe avec une multitude d'interlocuteurs. Réforme qui, pour des motifs divers, demeure figée mais qui ne manquera certainement pas d'appeler toute notre attention.*

*En ce qui concerne le budget de l'action sociale, nous pourrions nous féliciter du maintien des crédits mais dans un contexte de crise sanitaire puis d'inflation, les agents ont plus que jamais besoin d'une action sociale forte répondant à leurs besoins, tels que les aides au logement, à la parentalité, à la restauration, aux titres restaurant. D'ailleurs, **FO DGFIP 43** ne peut que dénoncer la nouvelle circulaire, en date du 25.07.2023, relative aux chèques-vacances qui ne permettra plus aux retraités de bénéficier de cette prestation !*

*Pour toutes ces raisons, **FO DGFIP 43** affirme la nécessité d'une action sociale de haut niveau pour tous, avec le maintien des délégués départementaux afin de préserver la proximité avec les agents et des crédits d'action sociale cohérents au regard de l'inflation.*

Les représentants **FO DGFIP 43**

## 1. Approbation du procès verbal du CDAS du 21 septembre 2023

Les représentants du personnel l'approuvent à l'unanimité.

## 2. Action sociale ministérielle : actualités

Au niveau national, le montant des crédits à la politique ministérielle d'action sociale s'élève à 111,4 M d'euros en 2023, dont 4,5 M d'euros attribués aux crédits d'actions locales. Le montant plancher alloué aux plus petits départements reste fixé comme en 2022 à 18 000 € (comme celui de la Haute-Loire).

La réforme de l'action sociale se poursuit avec :

- la cession des résidences de vacances, au nombre de 13. 50 % des produits de cessions devrait être consacré à la rénovation des résidences Epaf conservées.
- l'année 2023 a vu la mise en œuvre de la nouvelle organisation régionale du réseau, avec des responsables régionaux nommés depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022 et l'installation des délégués de proximité dans les départements (les représentants **FO DGFIP 43** n'ont eu de cesse de l'exiger et nous avons eu gain de cause et ce à juste titre).
- la revue des prestations (+1,5M d'euros ajoutés) avec :
  - \* la revalorisation du barème de ressources et extension du bénéfice de la prestation CESU 6-12 ANS
  - \* nouvelle prestation à la pratique sportive
  - \* disposition spécifique à l'Outre-mer pour pallier aux difficultés liées à la mise en place des CESU

La restauration constitue la thématique de travail prioritaire compte tenu de l'impact des nouvelles organisations de travail sur la restauration collective :

- la réforme de la gouvernance des différentes associations (AGRAF, EPAF, ALPAF) : ce que **FO DGFIP 43** redoute car quand on cherche à regrouper, cela a souvent des conséquences néfastes
- l'amélioration de la communication (vidéo diffusée sur l'ensemble des supports et intranets ministériels et directionnels, enquête de satisfaction sur l'ensemble des prestations). Un plan de communication global est en cours d'élaboration (création d'une identité visuelle unique, communication événementielle, modernisation des outils numériques).

Au niveau local, des nouveaux CDAS se sont mis en place suite aux élections professionnelles de 2022. Une session de formation des membres siégeant au CDAS a été organisée et assurée par le délégué de proximité.

La mise en place des nouvelles organisations régionales conduit à l'instauration de thématiques régionales. Ainsi chaque délégué sera un référent dans tel ou tel domaine. A titre d'exemple, la gestion de la prestation subvention séjour ne sera plus gérée sur la Haute-Loire mais dans le Rhône. La thématique restauration : gestion des titres restauration sera attribuée à l'Ardèche et à la Loire. A ce titre, **FO Finances** revendique une revalorisation du titre à 10 €. La thématique communication reviendra à la Haute Loire, dont l'objectif sera d'uniformiser l'information sur l'ensemble des départements en proposant un panel d'outils de diffusion de l'information. **FO DGFIP 43** s'interroge sur des thématiques qui sont toujours en cours d'étude alors que les nouvelles organisations régionales sont déjà mises en place depuis plus d'un an !

Une nouvelle enveloppe de 100 000 € a été ouverte dans le cadre du Fonds d'innovation locale. Celui-ci est accordé si une action locale innovante présentée dans un département est sélectionné au niveau national.

Encore une nouveauté que **FO DGFIP 43** ne peut que condamner : la circulaire du 25 juillet 2023 relative aux chèques-vacances dont sont exclus les retraités ! Seuls les agents publics civils de l'État et les militaires en activité pourront en bénéficier alors que, comme chacun le sait, ces derniers voient leur budget amoindri au moment de la retraite !

## 3. Compte rendu d'Activité de l'Action Sociale Haute-Loire (2022)

Les bénéficiaires de l'action sociale se répartissent entre 322 actifs (dont 300 à la DDFIP), 780 retraités, 192 enfants (0 à 18 ans) dont 141 enfants âgés de 0 à 14 ans, bénéficiaires de l'Arbre de Noël.

Quant aux prestations proposées en 2022 :

- la restauration collective (10 368 repas servis en 2022) pour une dépense totale de 74 052,24 € (en hausse de 22,13 % par rapport à l'année 2021, en raison de la hausse des dépenses énergétiques et de l'inflation).

- les titres restaurant (17 913 titres commandés)-108 bénéficiaires (en moyenne/par mois) - montant de la part salariale versée en 2022 : 53 739 €
- le logement : 17 dossiers en 2022 (1 aide au logement enfant étudiant-6 aide à l'installation - 1 aide à la propriété - 2 prêts immobilier complémentaire - 5 prêts amélioration de l'habitat - 2 prêts équipement du logement), pour un total de 60 090 €
- les vacances : voyage Epaf à Saint Lary Soulan du 14 au 31 mai 2022 avec 27 participants + 1 accompagnateur pour un coût de 20 775 €

Les crédits d'actions locales en 2022 se sont répartis ainsi :

- retraités : galette le 24,01,2023 (492,47 €)  
Baux de Provence (1981 €) soit 10 527,51 €
- Solidarité : distribution de chocolats et bouquins (266,95 €)
- sorties : parc Spirou (1 763 €)  
Altiarena (1 942 €)
- aide à la rentrée scolaire (2600 €)
- séances psychologiques (100 €)
- divers (convention Géant Casino) 82,07 €

**POUR UN TOTAL DE 19 755 €**

Quant aux actions interministérielles proposées dans le département en 2022 :

- prix roman littéraire Cezam : 18 agents bénéficiaires
- journée à Vulcania (15.10.2022) : 60 agents

#### **4. Action Sociale Haute-Loire**

L'action sociale s'est encore adressée au plus grand nombre.

Outre les actions « traditionnelles » telles que la Galette des rois et l'Arbre de Noël, la journée au Parc des oiseaux a, selon l'enquête de satisfaction, satisfait le plus grand nombre des participants.

Vu le succès de l'année précédente, la SRIAS a également repropose la sortie Vulcania (07.10.2023) qui s'est adressée à 103 participants dont 29 des Finances.

Une nouvelle convention d'achat avec Super U a été signée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023

Des visites de service ont aussi été l'occasion pour le délégué de proximité de rencontrer les agents, de prendre note de leurs besoins et de donner des informations sur l'action sociale. Des pupitres à livres ont été installés dans tous les sites du département.

##### **a) Crédits d'Actions Locales 2023**

Le montant des crédits s'élèvent à 18 000 € et se répartissent ainsi :

- régularisation Casino Géant-facture galette soit 48,54 €
  - retraités :
    - sortie cabaret – Moulin Bleu de Thiers (10,12,2023)- 32 retraités : 2 250 €
    - galette des rois – MPT Brives (30,01,2024)-(estimation 100 participants) : 960 € soit 3 210 €
  - Arbre de Noël – MPT (13/12/2023) -estimation 50 adultes/70enfants soit 8 997 €
  - actions de solidarité soit 678,46 €
  - sorties familiales :
    - karting (01/07/2023) : 960 €
    - Parc des oiseaux (23/09/2023) 1 666 €
    - Altiarena (28/01/2024)
    - estimation 30 adultes-50 enfants 2 055 € soit 4 681 €
  - aide rentrée scolaire : 1920 € moins avoir de 1 755 € soit 85 €
  - actions de prévention soit 300 €
- soit un TOTAL de 18000€.

## b) Arbre de Noël 2023

L'Arbre de Noël se déroulera le 13.12.2023 avec une estimation de 50 adultes/70enfants pour un budget de 8 997 €. La nouvelle préconisation budgétaire : la location de la salle pour 2024 ne pourra finalement être engagée que sur le budget 2024 avec pour raison « l'annualité budgétaire ». **FO DGFIP 43** a condamné cette mesure car le CDAS définit un budget prévisionnel en début d'année qui doit être respecté et donc ne peut être modifié en fin d'année. Par ailleurs, la location de la salle pour l'Arbre de Noël se fait un an avant donc doit être anticipée en N -1.

## c) CAL 2024

Les CAL pour l'année 2024 s'élèveront aussi à 18 000 €. Pour l'instant, plusieurs pistes sont à l'étude : un week-end dans un parc d'attraction, visite des mines de la Loire, Fête des Lumières à Lyon,, balade en canoë, accrobranche,, randonnée guidée à thème au Mezenc

Le montant des crédits s'élèvent à 18 000 € et se répartissent ainsi (budget prévisionnel) :

- retraités : 3 200 €
- Arbre de Noël : 9 300 €
- actions de solidarité : 200 €
- sorties familiales : 3 200 €
- aide rentrée scolaire : 1 920 €
- actions de prévention : 180 €

soit un TOTAL de 18 000 €

## 5. Actualités SRIAS

Les actions retenues en 2024 sont :

- prix littéraire Cezam avec accord d'ouverture au prix BD (1 200 €)
- Cirque de Pékin (04.02.2024) pour un groupe de 80 personnes (6 200 €)-participation de l'agent 30 €
- visite guidée d'Avignon pour un groupe de 50 personnes – reste à charge environ 4 500 €-participation de l'agent 30 €

## 6. Questions diverses

Les Chèques Sport Finances pour les enfants devraient faire l'objet d'un complément d'information pour que tout les agents sachent qu'ils existent (voir sur le site <https://actionsociale,finances,gouv,fr> rubrique « Famille Enfance » puis « Activités Sportives »).

Les représentants **FO DGFIP 43** : Stéphanie BENOIT, Nathalie PORTAL

### Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques FO-DGFIP.

#### BULLETIN D'ADHÉSION

(À renvoyer à Karine VEYSSEYRE (Trésorerie hospitalière départementale) ou à Claire GRANGÉ (DDFIP Division Contrôle Fiscal) Rue des Moulins 43000 LE PUY EN VELAY

NOM :

PRÉNOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIÈRE DGFIP pour 2023

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

**66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu (sous conditions)**